

Compte rendu – Session de travail du mardi 21 novembre 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 21 novembre 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 7 novembre 2023

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 7 novembre 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 2, 3 et 4, 5, 6, 8, 11, 12, 17, 19, 20, 23, 24, 25, 32, 35, 36, 41, 43, 51 et 52 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 2, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il s'agit de densification. M. Dominic Thibeault répond que le projet sera un peu plus dense que ce qui avait été prévu à l'origine et qu'un espace est mis en conservation plutôt qu'en espace vert en raison d'une servitude d'Hydro-Québec.

Aux points 3 et 4, M. Dany Carpentier demande si sa compréhension est bonne, qu'il s'agit d'un échange d'affectations et que puisqu'il est nécessaire d'agrandir d'un côté, on va restreindre l'espace de l'autre côté. M. Dominic Thibeault répond que cet échange se fera à l'intérieur des balises énoncées.

Aux points 4 et 5, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si, par rapport au PAE modifié au sud de la rue Tebbutt, la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en lien avec la cohérence entre les projets des promoteurs sera suivie. M. Dominic Thibeault répond que lorsque les promoteurs vont préparer leur PAE, ils reviendront faire une présentation au CCU. Mme Alberne-Lahaie affirme que dans le secteur des Forges, il y a de nombreux développements résidentiels et elle souhaite avoir un plan d'ensemble des milieux humides. M. Thibeault répond que les milieux humides sont compris dans le plan d'urbanisme, mais qu'il serait possible de produire une carte.

Au point 6, Mme Pascale Alberne-Lahaie indique que dans la fiche, il est écrit que la Ville conserve son autonomie, mais que le CIUSSS garde tous les profits. M^e Yolaine Tremblay répond que la Ville garde une partie des amendes pour le Programme d'aide à la mobilité.

Au point 8, M^e François Bélisle demande à Mme Geneviève Auclair de quelle façon elle perçoit la décision prise ce soir. Mme Auclair répond qu'elle a parlé à des chercheurs en géologie de l'Université Laval il y a quelques semaines et qu'ils sont catégoriques, il est impossible de rouvrir le chemin des Pins. Il est même impossible de faire de l'enrochement puisque c'est toute la zone qui bouge. Mme Auclair affirme être d'accord avec l'aménagement de cercles de virage et informe ses collègues qu'une étude est menée jusqu'en 2025 pour s'assurer qu'une éventuelle voie de contournement ne se retrouverait pas dans la zone touchée.

Au point 11, M. Richard W. Dober demande des explications sur l'augmentation des coûts de 27 %. M. Patrice Gingras explique qu'il ne s'agit pas d'un dépassement de coûts, mais d'une augmentation du règlement d'emprunt qui date de janvier 2022 et d'un appel d'offres qui a été repoussé en 2024. Le projet doit donc assumer deux années d'inflation. De plus, la Ville doit maintenant assurer la traçabilité des sols contaminés et verser une redevance pour chaque tonne de sols contaminés. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si les travaux sont une occasion de ne pas reconstruire comme à l'actuel. M. Dominic Thibeault répond qu'une analyse est effectuée dans ce genre de projet ponctuel.

Au point 12, M. Dany Carpentier affirme que dans la même phrase, on dit que la Ville n'autorise pas d'emblée un usage et ensuite qu'elle autorise la revalorisation. M. Dominic Thibeault répond que le point 12 vient permettre ou interdire un usage dans une zone. La phrase dit que lorsqu'une modification d'affectation est faite au schéma, la Ville permet un usage qui est précisé dans le périmètre urbain.

Au point 17, M. Dany Carpentier affirme ne pas comprendre de quelle infraction il s'agit. M^e Yolaine Tremblay indique que la modification du règlement concerne de petits ajustements administratifs.

Au point 19, M. Richard W. Dober affirme que le montant est encore une fois très élevé et demande ce qui est fait pour vérifier la validité de ces emprunts. M. Dany Carpentier répond que la Ville s'est payé un équipement et qu'elle doit l'entretenir. M^e François Bélisle ajoute qu'il y a aussi une question de sécurité liée à la CNESST. M^e Annie Pagé précise que le règlement d'emprunt a été préparé avant de lancer un appel d'offres qui permettra de connaître le coût précis.

Au point 20, Mme Geneviève Auclair demande à M. Dominic Thibeault si l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans ce dossier sera favorable. M. Thibeault répond qu'un avis favorable a été reçu et que le MAMH a demandé de porter attention aux nuisances.

Au point 23, M. Pierre-Luc Fortin demande si la Ville paie des publicités à META. Mme Cynthia Simard répond que la Ville ne paie plus pour des publicités et qu'elle ne fait que des publications.

Au point 24, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pourquoi il n'y a plus de représentante ou de représentant du milieu communautaire au sein du conseil d'administration d'IDÉTR. Mme Maryse Bellemare répond que cette situation est temporaire jusqu'en avril 2024 et qu'une personne issue du milieu communautaire sera ensuite nommée puisqu'il s'agit d'une obligation.

Au point 25, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande quelle sera la gouvernance pour assurer les communications entre les organisations paramunicipales et la Ville étant donné que les élus et élus ne siègent plus au conseil d'administration de ces organisations. M. François Vaillancourt répond qu'à partir de janvier 2024, un comité de gouvernance sera en place et que

des rencontres statutaires de présentation au conseil sont prévues. Les lettres de mandat seront envoyées en février 2024 aux présidentes et présidents du conseil d'administration des organisations paramunicipales. De plus, au printemps 2024, une décision sera prise concernant la présence des élues et élus au conseil d'administration des autres organisations.

Au point 32, M. Daniel Cournoyer souligne qu'il s'agit d'une recommandation défavorable. M. Dominic Thibeault explique que le demandeur n'a pas déposé de projet de remplacement et que, par conséquent, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande.

Au point 35, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme que des citoyennes et des citoyens occupent un local dans l'édifice Aneau et craignent de perdre leur espace. Elle demande à quel moment ces personnes devront quitter leurs locaux. M. Dominic Thibeault explique qu'il y a deux fiches jointes à ce point. Ces fiches portent sur un avenant pour les subventions. De plus, la Maison rouge des Ursulines a été ajoutée à la liste de projets. La reddition de comptes pour l'édifice Aneau fait partie de la fiche, mais puisque certains terrains ont nécessité plus d'argent que prévu pour la décontamination, l'édifice Aneau n'a pas fait l'objet de beaucoup de travaux et est toujours à l'étape du projet préliminaire.

Au point 36, M^e François Bélisle demande pourquoi ce point revient à l'ordre du jour. M^e Yolaine Tremblay explique qu'il a fallu modifier la résolution pour tenir compte d'un créancier hypothécaire.

Au point 41, M. René Martin se retire des discussions. M. Pierre-Luc Fortin demande quel était auparavant le montant octroyé pour l'équipement. M. Pierre Montreuil répond que c'était 72 000 \$ pour la première année, d'où l'intérêt d'une entente de trois ans avec possibilité de renouvellement pour amortir les coûts. Mme Alberne-Lahaie demande si, en raison du conflit d'intérêts de M. Martin, il est possible d'avoir accès à l'avis juridique qu'il a obtenu. M^e Annie Pagé répond que ce n'est pas possible. Mme Alberne-Lahaie demande ensuite ce qui arrive si une élue ou un élu présente un avis juridique selon lequel une ou un membre du conseil est en conflit d'intérêts. M^e Yolaine Tremblay répond que si une ou un membre du conseil a des craintes à ce sujet, elle ou il peut s'adresser à la Commission municipale du Québec. Mme Alberne-Lahaie demande si quelqu'un est au courant de l'avis obtenu par M. Martin. M^e Pagé répond que personne n'est tenu de le connaître. Mme Alberne-Lahaie demande enfin si, en ce qui concerne l'équipement, la convention collective peut ne pas s'appliquer. M^e Pagé répond qu'elle a posé la question et qu'il n'y a aucune ouverture de la part du syndicat.

Au point 43, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi le plan initial ne fonctionne plus (piste d'athlétisme à l'UQTR). M^e Annie Pagé explique que le Centre de services scolaires avait présenté divers projets, mais que la piste d'athlétisme à l'école secondaire Chavigny ne répondait pas aux normes provinciales. M. Philippe Champagne ajoute que l'athlétisme a toujours fait partie du projet et que la piste de l'UQTR a été éliminée en raison du caractère temporaire des installations. C'est à ce moment que l'option de s'ajouter au projet de l'école secondaire Chavigny a été envisagée, soit de joindre le volet compétitif au projet scolaire de l'école. M. Fortin demande les raisons pour lesquelles les coûts ont augmenté. M. Champagne répond qu'au moment du dépôt de la candidature, les coûts étaient ceux d'avant la pandémie. M. Fortin demande ensuite plus d'information sur le parc Martin-Bergeron et le baseball. M^e Annie Pagé répond que la classe de baseball a changé (U-13 au lieu de U-15) et que la dimension des terrains peut être plus petite. M. Champagne ajoute qu'au début, les sports avaient été centralisés au parc Martin-Bergeron afin d'aller chercher plus de points. Puisque Trois-Rivières est la seule ville en lice, la centralisation n'est plus nécessaire. M. Fortin demande enfin si ces modifications vont dénaturer le cadre stratégique du pôle sportif Martin-Bergeron. M. Champagne répond que le cadre stratégique est important et que malgré les changements, Trois-Rivières sera toujours la capitale régionale du baseball et du soccer. M^e François Bélisle demande quant à lui si des fonds ont été prévus pour le BMX. M. Champagne répond que deux options sont possibles, au parc des Ormeaux et à Pointe-du-Lac. Dans les deux cas, des fonds sont prévus à l'interne puisqu'il s'agit de reprofilage de la piste.

Au point 51, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si le projet pilote de vote par Internet se déroulera dans toute la Ville. M^e Yolaine Tremblay répond que la résolution d'aujourd'hui est une résolution d'intention et qu'il n'est pas possible de savoir si la candidature de la Ville sera retenue ou non. Si la Ville est choisie, le projet pilote se déroulera dans un seul district qui n'est pas homogène.

Au point 52, Mme Pascale Alberne-Lahaie souhaite en savoir plus sur le protocole des conditions de travail des cadres supérieures et supérieurs. M^e Yolaine Tremblay indique que le point est retiré puisque le procès-verbal de la Commission sur les ressources humaines et les finances n'a pas encore été approuvé.

Décision : Retirer le point 52 de l'ordre du jour de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du Greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 21 novembre 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. René Martin se retire de la discussion du point 41 de 16 h 38 à 16 h 42.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Point des élus et élus municipaux

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Aucun tour de table n'est effectué.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Sujet	Aucun point n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	